Commune de Servion
Ch. du Clos-Joli 2
1077 Servion
bourse@servion.ch - 021/903.17.08

DEMANDE D'EXONERATION DES NUITEES SOUMISES A LA TAXE COMMUNALE DE SEJOUR

Conformément au règlement communal en vigueur dès le 1er mars 2026

L'annonce des nuitées et la demande d'exonération doivent parvenir à la Bourse communale
au plus tard le 15 du mois suivant la fin du semestre

							Type de personne pouvant bénéficier d'une exonération (art. 5 du règlement)								
							lettre a)	lettre b)	lettre c)	lettre g)	lettre h)	lettre i)	lettre j)	lettre k)	lettre l)
Nom	**Prénom**	**Domicile**	**Date Naissance**	**Arrivé le**	**Départ le**	**Nbre de nuitées**	En domicile principal et soumis à l'impôt revenu/fortune cantonal vaudois	En domicile secondaire, + de 90 jrs, soumis à l'impôt revenu/fortune avec répartition	Soumis à l'impôt à la source (domiciliées ou en séjour dans la commune)	Mineurs dans les auberges de jeunesse, colonies de vacances et homes	En service commandé (personnes incorporées dans l'armée, la PC, les pompiers)	Elèves des écoles suisses voyageant sous la conduite d'un de leurs maîtres	Etudiants/apprentis 25 ans non révolus, séjournant durablement dans le cadre d'études ou apprentissage	Aides de ménage au pair	Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte
Totaux															

Date :

Etablissement, propriétaire, logeur :

Certifié exact (timbre et signature) :